

N° 39, reçu le 27-08-07

Anne Le Breton – PNR de Brière
a.le-breton@parc-naturel-briere.fr

Jean-Pascal Chupin - Florentaise

Valorisation, en substitution de la tourbe horticole, des déchets issus de la gestion d'un milieu naturel tourbeux.

Autrefois, les briérons vivaient des produits issus du marais : un peu d'élevage, la chasse et la pêche, le roseau pour couvrir la maison, la tourbe comme combustible et le « noir¹ » pour enrichir les jardins ou pour l'exportation. Toutes ces activités vitales ont façonné le marais. La coupe du roseau et l'extraction du « noir » dans les marais ont notamment entretenu celui-ci, limitant son comblement.

Aujourd'hui le nombre d'usagers participant à son entretien a considérablement diminué. La roselière a gagné beaucoup de terrain sur les prairies et les plans d'eau. Le marais se colmate et se comble. Pour lutter contre cette progression, le Parc naturel régional de Brière² et la commission syndicale de Grande Brière Mottière³ (CSGBM) procèdent à des travaux de curage des canaux et des plans d'eau au moyen de pelleteuses mécaniques et d'une drague-suceuse.

Le noir de Brière, vase organique issue des travaux d'entretien et de restauration du marais de Brière, est un matériau renouvelable rapidement. Compte tenu de ses qualités agronomiques, une valorisation horticole est possible. Le « noir » peut ainsi entrer dans la composition de terreaux « écologiques ».

Depuis quelques années, le PNR de Brière, la commission syndicale de Grande Brière Mottière et la société Florentaise qui fabrique et commercialise des terreaux et supports de culture, ont expérimenté l'exploitation de cette matière organique. Une convention cadre a été signée entre la CSGBM et la Société FLORENTAISE en 1999. Elle définit les principes de base des interventions de la Société FLORENTAISE en Grande Brière Mottière. Un arrêté préfectoral signé en mai 2005 autorise la Société Florentaise à extraire et commercialiser le noir de Brière. L'extraction de matériaux autorisée porte uniquement sur le noir de Brière qui correspond au dépôt actuel de vase organique à l'exclusion des sédiments anciens et fossiles (sable, argile, tourbe) et à des fins de valorisation hors site.

La Société Florentaise s'engage avec le WWF dans son combat pour la protection de l'environnement en concluant un partenariat. Une marque sous licence est née de cette coopération.

La Société Florentaise propose tout une gamme de produits labellisés WWF : engrais, fertilisants et terreaux. Parmi les terreaux, le « terreau universel » est composé de tourbe, d'Hortifibre et de **Terre Noire de Brière**. Ce terreau compressé est spécialement élaboré pour le rempotage et la plantation de toutes les plantes, arbustes et légumes du potager.

La commercialisation des sous-produits d'entretien du Parc Naturel Régional de Brière répond aux enjeux de gestion d'un milieu naturel tourbeux tout en proposant un terreau de substitution à la tourbe horticole.

¹ Débris végétaux se décomposant partiellement pour former une vase noirâtre

² Créé en 1970, le PNR de Brière est situé à quelques kilomètres de l'océan atlantique, au cœur de la presqu'île de Guérande. Initié et financé par la région des Pays de la Loire, le département de Loire Atlantique et ses 18 communes adhérentes, il s'étend sur 49 000 hectares.

³ La CSGBM assure depuis 1838 la gestion du marais de Grande Brière Mottière, propriété en indivision des habitants des 21 communes riveraines, et des activités qui s'y exercent.